LES ÉGAREMENS DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

ENVERS la Nation, le Roi & la Loi ; dévoilés par l'Avocat du Peuple.

Je l'ai vu . . . . .exilé dans nos murs,
S'avancer à pas lents par cent détours obſcurs.
Enfin mes yeux ont vu du ſein de la pouſſière
Ce fantôme effrayant lever ſa tête altière,
Se placer ſur le trône, inſulter aux mortels,
Et d'un pied dédaigneux renverſer nos Autels.

VOLTAIRE Henriade.

1790.

LES ÉGAREMENS
DU
PREMIER MINISTRE
DES FINANCES,

Envers la Nation, le Roi & la Loi, dévoilés par l'Avocat du Peuple.

François, le nom que j'ai ofé prendre parmi vous m'oblige à ne rien laiffer paffer qui foit contraire à vos véritables intérêts. Je vais donc vous dire ce que mon zèle m'infpire fur ces titres défendus avec tant de foin par le MINISTRE ADORÉ. Son rang, fon nom, fon ftyle, peuvent influer fur les efprits : mon devoir eft de m'oppofer de toute ma force aux impreffions étrangeres à la chofe publique. Vous le dirai-je, mes chers concitoyens, OUI, je l'ai lu, cet ÉCRIT SÉDITIEUX, qui fous un air de bonhomie & de refpect pour le corps légiflatif, tend à vous rendre votre premiere ignominie; & ce n'eft pas fans étonnement, je l'avoue, que j'ai vu votre ancienne idôle vous tracer les principes de la fervitude, pour effuyer les larmes des tyrans du fiècle ; ce n'eft pas fans étonnement que j'ai vu un étranger à la tête d'une des premiéres places de l'empire, ofer infulter à

toute une nation, en prêchant une morale contraire à cette précieuse égalité, que vous avez eu tant de peine à acquérir ; ce n'est pas sans surprise que j'ai vu le législateur, n'agueres de la France, entreprendre de balancer aujourd'hui des intérêts particuliers, qui sont même déjà suffisamment compensés par le nouvel ordre de chose avec des avantages généraux, en opposant à la régénération de l'Etat, le gain particulier de la fabrication des galons, des livrées & des armoiries.

C'est cependant là cet homme d'Etat, cet homme que les circonstances ont placés au centre de la machine, qui cherche ainsi à vous égarer.

On n'apperçoit pas, dit ce ministre, que le peuple ait quelqu'intérêts à la disposition de la nouvelle loi. Ici M. Necker n'a sans doute pas entendu dire de la nouvelle loi en général, car en ce sens ce seroit se déclarer lui-même l'ennemi de la révolution ; il devoit donc particulariser son opinion, & ne pas l'appliquer à une dénomination générale de cette nature. Pourquoi M. Necker n'a-t-il pas refléchi à la force de son improbation ; il se dit de bonne-foi, je veux l'en croire, & je suis loin d'être son délateur, mais mon devoir m'oblige de réfuter ses opinions.

Le peuple, selon lui « ne peut être jaloux de gra-
» dations honorifiques établies au milieu des sections
» de la société, avec lesquelles il n'a point de rela-
» tions habituelles ».

Raisonner ainsi, n'est-ce pas considérer une partie de la société comme faite pour vivre en servitude ; & ce qui est encore plus absurde, supposer que cette

portion des citoyens ne pourra jamais ſortir de cette triſte ſituation ; comment M. Necker a-t-il pu ſuppoſer un peuple auſſi induſtrieux que le François, voué toute ſa vie à une ſoumiſſion abjecte, & hors de toute prétention d'en ſortir. Celui qui veut s'ériger en précepteur du genre humain, ne doit-il pas voir que la vie civile de l'homme eſt auſſi variée, que ſa vie phyſique & que les circonſtances. L'homme ſobre & induſtrieux ne s'élevera-t-il pas, tandis que le diſſipateur s'abaiſſera. Je le demande à tout homme de bon ſens ; celui qui aura ſouffert des années pour acquérir des poſſeſſions, ne ſera-t-il pas ſatisfait, en prenant conſiſtance dans la ſociété, de n'y trouver aucun de ces titres injurieux, qui lui annonce une dépendance autre que celle des loix ? Que dis-je, ne ſera-t-il pas content dans ſa miſere, de ſavoir qu'il pourra figurer un jour, en raiſon des ſervices qu'il aura rendu à cette même ſociété ; & ſon eſclavage volontaire ne ſera-t-il pas adouci, lorſqu'il ſaura que les loix ont conſacré ce principe:

Le vice ſeul eſt bas, la vertu fait le rang,
Et l'homme le plus juſte eſt auſſi le plus grand.

Si le miniſtre des finances veut emprunter le langage de la philoſophie, qu'il en ſaiſiſſe donc l'eſprit, & qu'il jette un coup-d'œil ſur les diſtinctions morales que les légiſlateurs de l'antiquité ont établies parmi les hommes ; qu'il voie juſqu'à quel point la forme des gouvernemens peut influer ſur l'eſprit des peuples, & qu'il ne diſe plus que ce n'eſt pas en proſcrivant les hochets de la vanité qu'on peut les détruire, car

ce feroit dire en d'autres termes, qu'une nation n'a aucune confiance en fes repréfentans, & qu'elle méprife fes décifions, lors même qu'elles font le réfultat des opinions publiques, rendu avec toute la force de la liberté individuelle.

Ici le miniftre ne craint pas de cumuler des menaces infidieufes, pour ôter à la Nation la confiance qu'elle doit avoir en fes repréfentans. Ecoutons ce qu'il va dire.

« On doit préfenter un autre genre de confidéra-
» tion ; il importe au peuple qui vit de la diftribu-
» tion des richeffes & du travail ordonné par les pro-
» priétaires, que l'on n'impofe pas à une claffe
» nombreufe de citoyens, des privations inutiles ;
» car ces privations pourroient les engager à chercher
» dans d'autres pays la jouiffance des avantages qu'ils
» tiennent de leur naiffance, comme on voit les hom-
» mes d'une grande fortune s'éloigner des contrées
» où les loix fomptuaires les empêchent de faire
» ufage de toute l'étendue de leurs revenus ».

Il eft étonnant que M. Necker, pour donner plus de force à fes raifonnemens, emprunte auffi hardiment le langage de l'ariftocratie, fe ferve de fes menaces, & nous dife que tout eft perdu, fi l'homme noble eft mécontent, qui fi on ne le careffe, & fi on ne le révere, il fuira chez l'étranger, & qu'il emportera avec lui les principes de la vie.

Quelle politique étroite & farouche, ou plutôt quel efprit de fédition a pu engager ainfi le miniftre des finances à tenir un langage auffi dangereux, fur-tout dans des circonftances auffi délicates que celles où nous

ſommes ; veut-il donc, à l'exemple de Caton, allumer parmi nous les torches de la guerre civile, & empêcher la régénération de la France, parce que les rênes de l'empire ont échappé de ſes mains ; que parle-t-il de ſacrifice de la part des nobles, lorſque c'eſt la loi qui prononce. Il ſe ſoumettra, dit-il, ſi l'Aſſemblée n'eſt pas de ſon avis ! Quelle grace ! quelle faveur inſigne ! quel eſt donc ce grand perſonnage, qui oſe ainſi parler au corps légiſlatif, & qui n'a pas le front dans la pouſſiere devant les décrets que la Nation prononce, qui a pû lui conférer le droit de balancer publiquement le pouvoir ſuprême ? en motivant ſous le titre d'opinion, un libelle incendiaire, fait pour lui mériter l'indignation publique.

Mais que vois-je, eſt-ce un rève ; non ce n'eſt plus un Miniſtre qui va parler ; je le vois aſſis ſur le trône, où non content d'avoir dicté des préceptes au Corps Légiſlatif, il veut encore leur annoncer ſa volonté ſuprême ; je le vois déshonnorant celui qu'une longue conceſſion a mis à la tête de l'Empire. Ah c'en eſt trop ! oui LOUIS XVI, un de tes fidèles ſujets, juſtement indigné de ce dernier trait d'un des principaux agens de tes volontés, croit devoir te dire ce que depuis long-tems lui dicte ſon cœur : mépriſe ce ſtyle que la Nation n'a jamais cherché dans ſes Rois ; la France, dans ſa révolution, a veillée ſur tes jours ; non pour avoir un poète ou un orateur, mais un père au milieu de la liberté ; recueille les avis, ſavoure-les dans ton jugement & ſur-tout dans ton cœur ; alors vivement pénétré du bien public, entre

dans ton cabinet, grifonne-y tes fenfations envoye-les au Corps Légiflatif, on les recevra avec tendreffe; que dis-je, on chérira jufqu'à tes erreurs par le motif qui les aura dictées, & la Nation n'aura pas le défagrément de voir la volonté anticipée de fon Roi affichée par fes Miniftres; apprend que fous le fpécieux prétexte de te rendre à nos yeux le premier homme de ton royaume, tes Miniftres ne rougiffent pas de t'en faire paroître le dernier; ne pouvant décider en defpote, ils fe mettent moralement à ta place & font de ta perfonne facrée un être de repréfentation.

Il eft tems, MONARQUE CHÉRI, que la vérité & l'amour de tes fujets brille à tes yeux, & que des écrivains patriotes te difent ce que la flatterie te cache depuis fi long-tems. Ouvre les yeux fur l'importance des queftions qui fe traitent au milieu de ton empire; vois la Légiflature la plus éclairée qui ait jamais paru fur la terre; vois l'a faire de tes états le foyer des vérités morales & phyfiques de l'univers; vois des hommes de tous les âges occupés de la régénération du corps politique; foit leur père, ils feront tes dignes enfans, & les générations futures, en prononçant ton nom, regretterons de n'avoir pas vécu fous ton règne.

LABOUREAU.